



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU
25 FEVRIER 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt cinq février deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard Ramond, et à la suite de la distribution faite par Monsieur le Maire le 19 février 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE

REPRESENTES : Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

ABSENT : Fabrice MATTEI

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-013	Urbanisme Acquisition de la parcelle BO N°116
-----------------------------	---

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que madame Suzanne PELISSIER a proposé de vendre à la commune la parcelle cadastrée section BO N°116, située quartier Carestie.

Envoyé en préfecture le 08/03/2016
Reçu en préfecture le 08/03/2016
Affiché le
Bernier
Levrault
ID : 013-211300504-20160225-DB2016_013-DE

Ce terrain d'une superficie de 4775 m2 est enclavé dans la forêt communale. Le prix proposé par la commune, soit 2 400 euros, a été accepté par le vendeur.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir cette parcelle qui permettra d'homogénéiser l'entretien et la mise en valeur de cet espace forestier communal.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE d'acquérir la parcelle BO N° 116 appartenant à madame Suzanne PELISSIER

DIT que les frais notariés seront à la charge de la commune,

AUTORISE monsieur le Maire, ou le premier adjoint en cas d'empêchement, à signer tout document afférent à cette vente et notamment l'acte authentique

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme


Le Maire de Lambesc,
Bernard RAMOND